

LES ENJEUX

Les Traicts du Croisic sont une vaste **baie sablo-vaseuse** de plusieurs **centaines d'hectares**.

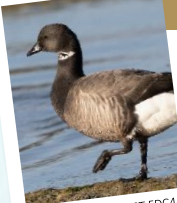
Lien entre les marais salants de Guérande et l'océan, ils abritent **chaque année plus de 20 000 oiseaux!**

Ceux-ci viennent notamment s'y **nourrir** et s'y **reposer**, assurer leur **quiétude** lors de ces étapes de leur cycle de vie est ainsi vital. Quelques espèces emblématiques des Traicts :

Bernache cravant

Branta bernicla

La bernache cravant raffole dans les Traicts de la zostère naine, petite plante aquatique. Elle vient passer l'hiver puis repart se reproduire dans les toundras arctiques C'est plus de 3 500 bernaches qui fréquentent les Traicts du Croisic chaque année !



© DGEST FDC44

Zostère naine

Zostera noltei

Une des rares espèces de plante aquatique, la zostère n'est pas une algue, elle possède ainsi des tiges et racines, et peu fleurir ! Cette plante protégée est très appréciée des oiseaux, notamment des canards et des oies

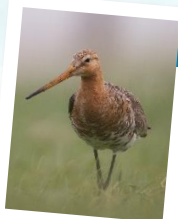


© FDC44

Barge à queue noire

Limosa limosa islandica

Les Traicts du Croisic et les marais salants de Guérande abritent chaque hiver 10% de la population islandaise de barge à queue noire, soit plus de 4 500 oiseaux. Cette espèce classée menacée représente un enjeu international de conservation important.



© DGEST FDC44

Les Réserves de Chasse et de Faune Sauvage ont pour principaux objectifs :

1. protéger les populations d'oiseaux migrateurs conformément aux engagements internationaux
2. assurer la protection des milieux naturels indispensables à la sauvegarde d'espèces menacées
3. favoriser la mise au point d'outils de gestion des espèces de faune sauvage et de leurs habitats

Celle des Traicts du Croisic a été instituée en **1973** afin de protéger sa **grande diversité et richesse ornithologique**, et perdure depuis.

Dans le cadre de la Stratégie Nationale des Aires Protégées (SNAP), les Traicts du Croisic ont vu leur réglementation étendue afin de permettre la **tranquillité** et la **pérennité** des oiseaux et herbiers de zostères.

Fédération Départementale des Chasseurs de Loire-Atlantique

12 bis, boulevard François Blancho, 44204 NANTES
02 40 89 59 25
fdc44@chasse44.fr

Association agréée au titre de la protection de l'Environnement

Document imprimé avec le soutien de la
Fondation François Sommer

FONDATION
FRANÇOIS
SOMMER



Réserve de Chasse et Faune Sauvage

TRAICTS DU CROISIC



© C. Rosier/03
DNH-18-103
© DGEST FDC44

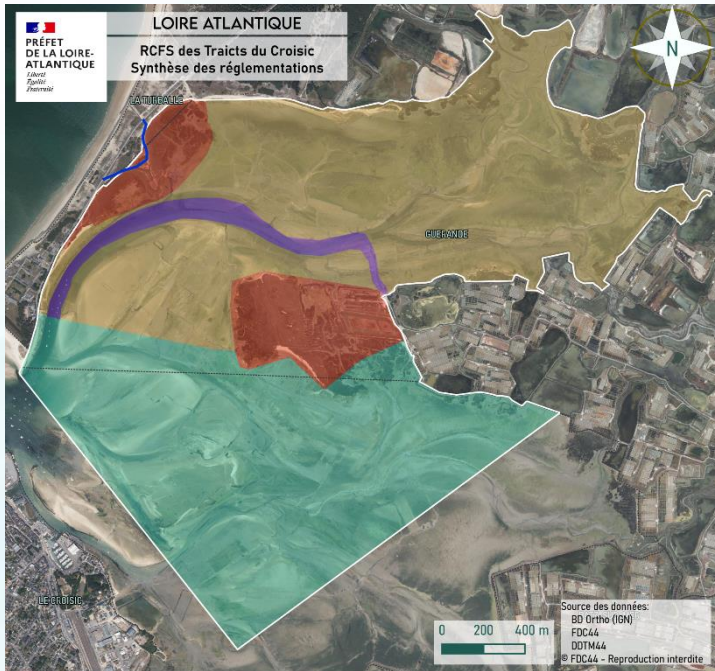

**PRÉFET
DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**
Liberté
Égalité
Fraternité


**PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE**
Liberté
Égalité
Fraternité



Arrêté inter-préfectoral n°2024/222
Arrêté n°2024/SEE/0210

CARTOGRAPHIE

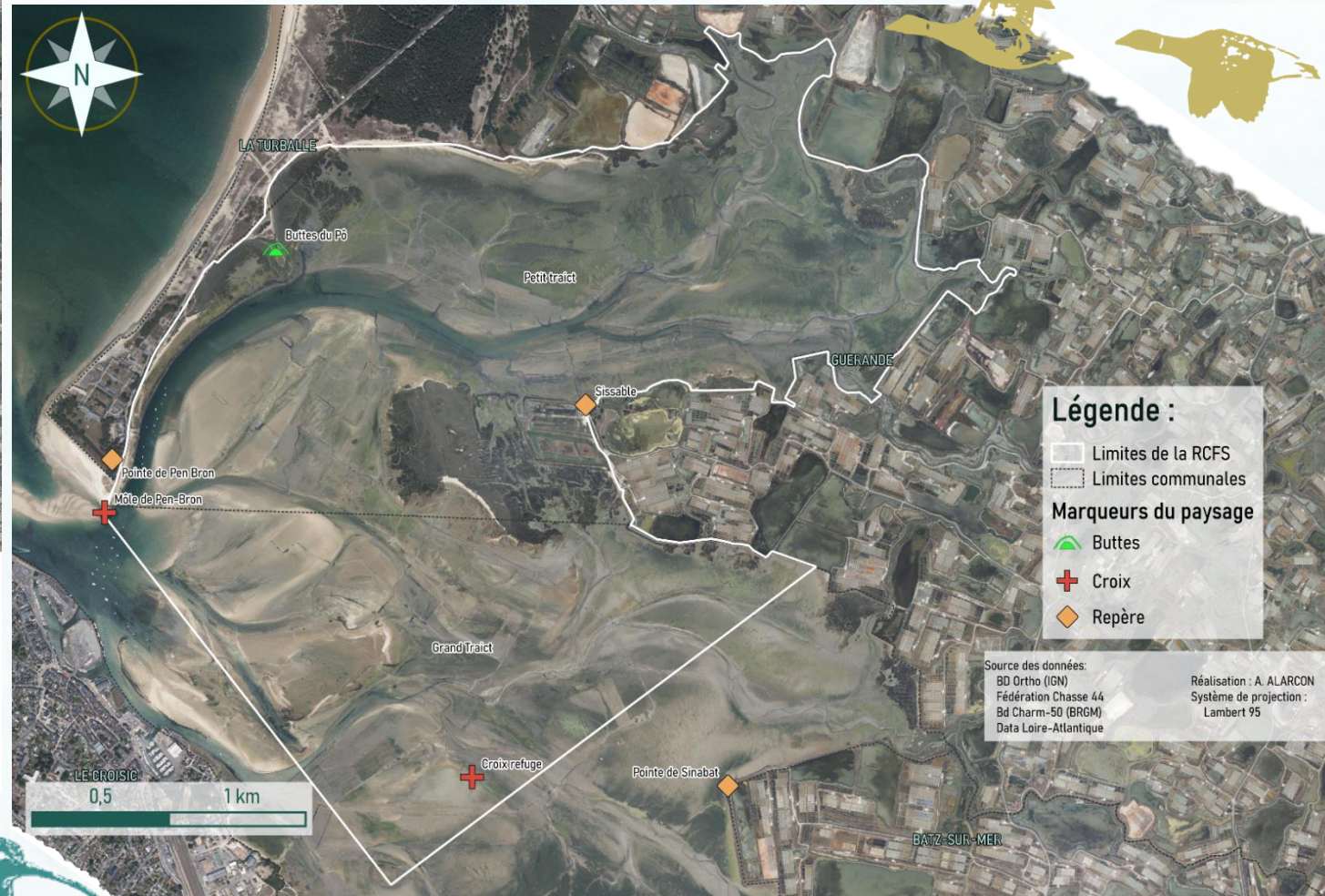


Légende :

- Périmètre de la RCFS : interdiction d'accès du 15/10 au 15/03 *
- Zone à protection renforcée: Accès interdit à l'année *
- Petit trait: Activités nautiques interdites à l'année *
- Grand trait: Activités nautiques non-motorisées autorisées du 16/03 au 14/10 *
- Chenal de Pen Bron : Activités nautiques à propulsion humaine autorisées du 16/03 au 14/10 *
- Sentier de Pen-Bron **
- Limites communales

* Sauf services de contrôle, secours et sécurité, professionnels et usages autorisés dans l'arrêté inter préfectoral

** le tracé du sentier balisé peut être adapté par le Conservatoire du Littoral, en cohérence avec les enjeux de conservation



Légende :

- Limites de la RCFS
- Limites communales
- Marqueurs du paysage**
- Buttes
- Croix
- Repère

